

Médiation interculturelle

Définition

On désigne par médiation interculturelle la transmission de connaissances et d'informations entre personnes issues d'univers et aux modes de vie différents. Si le fait de comprendre les obstacles linguistiques et culturels à surmonter est central dans la médiation interculturelle, comme dans l'interprétariat communautaire, elle comprend toutefois d'autres aspects et tâches par rapport à celui-ci.

Les médiatrices et médiateurs interculturel-le-s professionnel-le-s possèdent, outre des qualifications linguistiques et des connaissances fondées dans les domaines de la formation, de la santé et du social, des compétences supplémentaires, par exemple en matière de conseil et d'accompagnement de migrantes et migrants, dans la transmission d'informations, la formation d'adultes ou le travail de projet.

Domaines et dispositifs d'intervention

Les médiatrices et médiateurs interculturel-le-s interviennent sur mandat de professionnel-le-s, d'autorités, d'institutions et de services spécialisés (pour l'intégration) ou dans le cadre de projets. Elles/Ils conseillent et accompagnent des individus ou des familles issus de la migration, leur transmettent des informations, animent des groupes de parole thématiques et/ou collaborent à des projets dans un contexte interculturel. Elles/Ils assument, dans une certaine mesure, la responsabilité (partielle) des contenus et des processus.

Acteurs

Les médiatrices et médiateurs interculturel-le-s ont généralement une longue expérience dans le domaine de l'interprétariat communautaire et ont suivi une formation dans un ou plusieurs aspects propres à la médiation interculturelle. Outre des connaissances linguistiques attestées, une connaissance des structures et des procédures ainsi qu'une compétence élevée en matière de communication interculturelle ou transculturelle, elles/ils disposent de compétences spécifiques à la prise en charge des tâches en question.

Professionnalisme et assurance de la qualité

La médiation interculturelle se positionne au deuxième niveau du système de formation et de qualification des interprètes communautaires et des médiateurs/trices interculturel-le-s: après l'obtention du certificat INTERPRET, les interprètes communautaires peuvent se former de manière ciblée dans les différentes spécialisations de la médiation interculturelle, et éventuellement conclure leur formation par l'examen professionnel fédéral d'interprète communautaire et de médiateur/trice interculturel/le. Dans le cadre de ce système de formation, INTERPRET est responsable de l'assurance de la qualité.

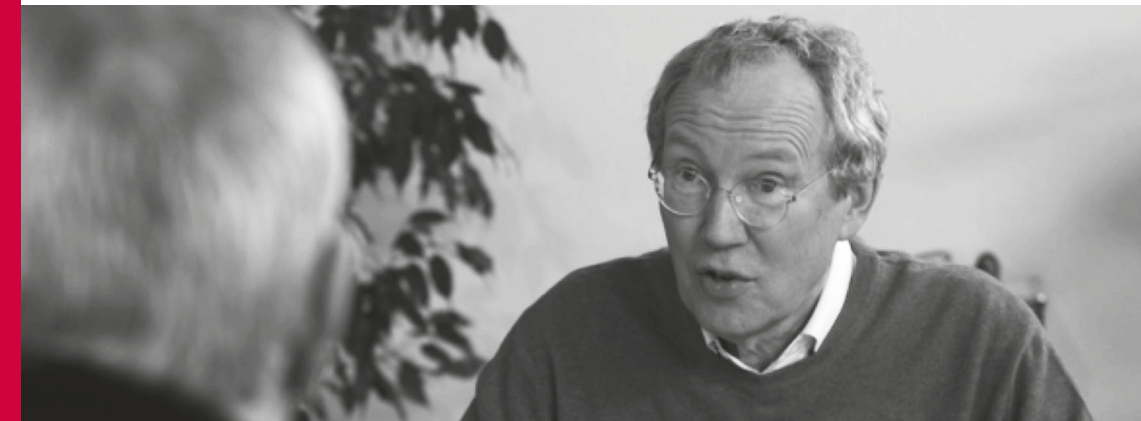
Les services d'interprétariat régionaux se chargent, quant à eux, de l'assurance de la qualité des interventions.

Délimitation: médiation

Le terme de médiation (mediatio en latin) désigne un outil clairement défini de l'élaboration des conflits. Des médiatrices et des médiateurs formés aident, en tant que tiers impartial, deux (ou plusieurs) parties en conflit à trouver une solution consensuelle pour leur litige dans une procédure volontaire et structurée.

Dans des conflits qui présentent des aspects linguistiques et « culturels », la tentation est forte de céder implicitement la tâche de la gestion des conflits aux médiatrices et médiateurs interculturel-le-s. Ce qui est absolument à déconseiller. La médiation de conflits exige des compétences et une expérience spécifiques et n'est généralement pas compatible avec les capacités des médiatrices et médiateurs interculturel-le-s, ni avec leur rôle.

INTERPRET 



La communication dans un contexte interculturel



INTERPRET 

Schweizerische Interessengemeinschaft für interkulturelles Dolmetschen und Vermitteln
Association suisse pour l'interprétariat communautaire et la médiation interculturelle
Associazione svizzera per l'interpretariato e la mediazione interculturale

Monbijoustrasse 61, 3007 Bern
Téléphone : 031 351 38 28
coordination@inter-pret.ch
www.inter-pret.ch

aperçu des offres
et des outils

Interprétariat communautaire

Définition

L'interprétariat communautaire désigne la traduction orale (traduction consécutive) d'une langue à l'autre de tout ce qui est dit, en tenant compte de l'origine sociale et culturelle des personnes participant à l'entretien. Il a lieu dans une situation de trialogue – « dialogue à trois » – dans laquelle l'interprète communautaire peut se trouver physiquement sur place ou être en communication par téléphone.

Domaines et dispositif d'intervention

L'interprétariat communautaire est sollicité notamment dans les domaines de la formation, de la santé et du social.

La caractéristique décisive du contexte dans lequel l'interprétariat communautaire intervient est le trialogue : situation d'entretien avec trois parties (indépendamment du nombre réel de personnes présentes). Les interprètes communautaires établissent des ponts assurant la compréhension, quand il n'existe pas de langue commune, entre un/e ou plusieurs professionnel-le-s d'une part et des migrantes ou migrants d'autre part. La conduite de l'entretien reste, de tout temps et sans aucune dérogation, de la compétence du professionnel.

Acteurs

Les interprètes communautaires sont en règle générale des personnes issues de la migration. Elles/ Ils disposent de connaissances attestées (correspondant au moins au niveau B2 du Cadre européen commun de référence) dans au moins une langue officielle et au moins une langue d'interprétariat. Elles/Ils connaissent les techniques de base de l'interprétariat consécutif et traduisent dans les deux sens de manière complète, conformément au message et le plus fidèlement possible. Elles/Ils connaissent aussi la terminologie spécialisée de base dans les domaines de la formation, de la santé et du social, et sont en mesure de présenter des faits et des relations entre ces faits de manière compréhensible et adaptée aux destinataires.

Professionnalisme et assurance de la qualité

Le système standardisé de formation et de qualification pour les interprètes communautaires comprend deux niveaux de qualification : le certificat INTERPRET et le brevet fédéral (voir www.inter-pret.ch/formation-et-certification.html).

Les services d'interprétariat régionaux ne se chargent pas uniquement de tous les aspects administratifs liés au déroulement des interventions, mais aussi des tâches importantes de l'assurance de la qualité.

Les titulaires du certificat INTERPRET et/ou du brevet fédéral d'interprète communautaire et de médiateur/trice interculturel/le s'engagent à exercer leur activité sur la base des principes du code professionnel.

Délimitation: interprétariat (de conférence)

Le titre professionnel d' « interprète » se réfère à des interprètes ayant une formation académique. Leur niveau linguistique tend à être plus élevé et elles/ils sont formé-e-s aussi en interprétariat simultané. Par contre, leurs connaissances quant aux univers de vie, aux communautés de la migration, aux processus d'intégration, etc. sont généralement moins approfondies.

Interprétariat ad hoc

Définition

Des employé-e-s d'institutions publiques ayant une biographie migratoire ou, par ailleurs, ayant acquis des connaissances linguistiques équivalentes se chargent de tâches d'interprétariat au sein de l'organisation en question.

Domaines et dispositif d'intervention

Les interprètes ad hoc peuvent être sollicités dans les domaines de la formation, de la santé et du social.

Pour une bonne réussite de l'intervention, il est primordial de bien clarifier les rôles, les responsabilités et les compétences.

Acteurs

Les employé-e-s des institutions avec les connaissances linguistiques nécessaires peuvent être sollicités comme interprètes ad hoc. Il s'agit souvent de personnes de la deuxième ou de la troisième génération et qui ont grandi bilingues.

Assurance de la qualité non réglementée

En règle générale, les interprètes ad hoc ne sont au bénéfice d'aucune qualification en interprétariat. La qualité de la traduction (correcte et adéquate sous les aspects linguistiques et du contenu) ne peut pas être garantie. Cependant, les interprètes ad hoc ont généralement suivi une formation dans le domaine spécifique dans lequel l'entretien se déroule. Cela peut sous-entendre un professionnalisme en ce qui concerne les contenus et les procédures. Dans tous les cas, il est du ressort de l'institution concernée de créer un système d'assurance de la qualité ainsi qu'une offre appropriée de formation et de formation continue pour les interprètes, et de mettre en place des espaces pour des partages d'expérience, des rencontres d'intervision et de supervision.

Auxiliaires à la traduction

Définition

Des personnes de l'entourage des migrantes et migrants et avec des connaissances linguistiques plus ou moins démontrées assument des tâches de traduction spontanées ou planifiées.

Domaines d'intervention

Des auxiliaires à la traduction sont sollicité-e-s partout où la communication linguistique directe n'est pas possible et où une offre d'interprétariat professionnel n'est pas possible ou pas prévue pour des questions de temps ou d'ordre financier, ou pour toute autre raison.

Acteurs

Il s'agit surtout de membres de la famille ou d'amis de patient-e-s ou de client-e-s qui maîtrisent tant la langue de leur pays d'origine que la langue officielle locale.

Aucune assurance de la qualité

On fait appel à l'intervention d'auxiliaires à la traduction en principe sans base professionnelle. Ces personnes ne sont en général au bénéfice d'aucune qualification d'interprète. La qualité de la traduction (correcte et adéquate sous les aspects linguistiques et du contenu) ne peut pas être garantie.

L'implication d'enfants ou de jeunes adultes comme auxiliaires à la traduction ne peut pas représenter une option possible. Ceux-ci ne sont pas préparés à la tâche complexe et exigeante à accomplir, ni à la responsabilité qui va de pair. Cela est donc impérativement à déconseiller, compte tenu du changement de rôle et de position qui advient au sein de la structure sociale et familiale, ainsi que dans la situation de trialogue, suite à la prise en charge de la tâche d'interprète par un jeune.

Personnes clés

Définition

Les personnes clés sont des personnes étroitement liées à un groupe d'une même langue et/ou de la même origine. Elles occupent une position acceptée et bien connue au sein de cette communauté. Elles sont également bien intégrées en Suisse et dans leur région de domicile et elles connaissent la langue et la culture locales.

Domaines d'intervention

Les personnes clés peuvent être sollicitées partout où il s'agit d'établir des contacts et d'effectuer les premières démarches. Elles facilitent le passage d'information entre les communes et les communautés de migrantes et migrants, et informent les nouveaux arrivants sur les offres, les services spécialisés et les institutions.

Acteurs

Le rôle des personnes clés est endossé par des individus engagés. Il s'agit en général de personnes issues de la migration.

Assurance de la qualité non réglementée

L'engagement de personnes clés repose en grande partie sur le bénévolat et le volontariat. Généralement, celles-ci ne sont au bénéfice d'aucune formation ciblée prévue pour les activités en question. Pour les personnes clés, il n'existe pas de profil de compétences standardisé ni de système uniforme d'assurance de la qualité.